

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2020**

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Caroline BOUCHER, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Jean-Christophe SERMONAT, Eric VILLEVIERE

Excusés : Carole JACQUET-DUPUIS (pouvoir Caroline BOUCHER), Antoine PAGEAULT-MASSIN,

Secrétaire de séance : Frédérique GAGNOL

La séance est ouverte à 20h00. Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 3 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Un point est rajouté à l'ordre du jour : Étude "Bien vieillir à MANCEY"

Ordre du jour :

- Modification budgétaire
- Commission de Contrôle des Listes Électorales
- Contrat d'entretien bouches et poteaux d'incendie
- Centre de Gestion : contrat d'assurance statutaires
- Subventions aux associations et cotisations
- Rallye des Vins 2021
- Outil de communication Panneau Pocket
- Village du Futur
- Infos sur la fibre
- Questions diverses

1 – MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Afin de finaliser l'acquisition du tracteur et de l'épareuse et la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne (comme validé lors des précédents conseils), il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires :

Dépenses d'investissement

Compte 2157 Matériel et outillage de voirie	+ 24 000 €
Compte 2131 Bâtiments publics	+ 46 000 €

Recettes d'investissement

Compte 2141 Emprunt	+ 70 000 €
---------------------	------------

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les modifications budgétaires proposées.

2 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle doit se réunir au moins une fois par an et avant chaque scrutin.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission se compose de trois membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État et un délégué désigné par la président du tribunal judiciaire.

Le président du tribunal et le Préfet choisiront un délégué parmi 3 noms de personnes figurant sur la liste électorale qui leur seront proposés par la commune.

Le conseil municipal valide le tirage au sort des noms d'électeurs à proposer. Suzanne BUATHIER se propose en tant que conseillère municipale.

3 – CONTRAT D'ENTRETIEN BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de prestations de services conclu avec l'entreprise SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. On recense sur la commune 13 bouches d'incendie.

Après étude des documents fournis, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de contrat d'entretien faite par la Société SUEZ Eau France :

Tarif annuel HT par appareil	60 € (Indexation du tarif de base au 1er janvier de chaque année)
Date d'application	1er janvier 2021
Durée du contrat	3 ans

et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce contrat.

3 - CENTRE DE GESTION : CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES

Ce contrat d'assurance garantit les risques financiers liés à l'absentéisme pour raisons de santé du personnel de la commune qui adhère au contrat groupe "assurances statutaires" du Centre de Gestion. Ce contrat arrivera à terme le 31 décembre 2021 et doit être remis en concurrence.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Centre de Gestion à lancer une nouvelle consultation.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour le lancement d'une nouvelle consultation par le Centre de gestion.

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COTISATIONS

Une commission s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions parvenues en mairie au cours de l'année 2020. Ces subventions sont généralement attribuées par le conseil municipal en début d'année, ce qui n'a pas été fait en raison des circonstances particulières de l'année 2020. Monsieur le Maire précise toutefois l'importance de l'aide que le conseil doit accorder aux différents demandeurs en raison des difficultés rencontrées cette année par les associations qui n'ont pas pu réaliser leurs manifestations habituelles.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions et cotisations suivantes :

- SUBVENTIONS

M.F.R. Etang-sur-Arroux	100 €
M.F.R. Bagé le Chatel	100 €
Économie Solidarité Partage	375 €
Réseau de Santé des 3 Rivières	12 €
ANACR	60 €
Les restos du Coeur de Saône-et-Loire	50 €
Mancey Animation & Patrimoine	300 €
Némo d'Enfant	200 €
Mancey Sport Auto	87 €
Association des Chasseurs de Mancey	100 €

- COTISATIONS

C.A.U.E. de Saône-et-Loire	116 €
----------------------------	-------

5 - RALLYE DES VINS 2021

Monsieur le Maire présente la demande faite par l'ASA VINS MACON qui organise la 38ème édition du Rallye des Vins Mâcon et qui sollicite l'accord de la municipalité pour le passage d'une épreuve chronométrée sur le territoire de la commune le dimanche 6 juin 2021.

Après un long débat, le conseil municipal décide que pour les années futures une plus large concertation sera organisée au niveau de la commune et de ses habitants. Pour ne pas perturber l'organisation 2021 en cours, il est décidé de procéder au vote : le Rallye des Vins est autorisé à passer sur la commune par 5 voix pour - 5 abstentions.

6 - OUTIL DE COMMUNICATION PANNEAUPOCKET

Monsieur le maire présente au conseil municipal un outil permettant d'informer et d'alerter à tout moment les habitants de la commune à partir d'une application mobile. Le téléchargement de cette application est entièrement gratuit pour les citoyens qui reçoivent une notification instantanément sur leur portable.

L'abonnement se fait à un coût préférentiel pour les communes qui adhèrent à l'A.M.R.F. (108 € HT)

Après débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de la commune à PANNEAUPOCKET.

7 - VILLAGE DU FUTUR

La région Bourgogne Franche Comté a informé Monsieur le Maire par courrier du 30 novembre que la candidature de la commune de MANCEY à l'appel de la Région sur l'expérimentation "Villages du Futur" a été retenue. Un projet de charte d'engagement devra être signée par la commune et la Région courant janvier 2021. Les élus et des membres de l'Assemblée des Habitants doivent se réunir afin d'établir un plan de communication.

8 - INFORMATIONS SUR LA FIBRE

La phase de commercialisation va bientôt débuter. Les habitants pourront se rapprocher de leur opérateur.

9 - ÉTUDE 'BIEN VIEILLIR A MANCEY'

La commune, dans le cadre de sa réflexion sur le maintien des aînés à MANCEY, souhaite réaliser une étude pour déterminer les attentes et les besoins des habitants. La M.S.A. propose, pour la réalisation de cette étude dont le coût serait de 7 500 € un co-financement avec une aide à hauteur des 2/3 soit 5 000 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le lancement de cette étude et la sollicitation de la MSA pour le cofinancement.

QUESTIONS DIVERSES

Pour permettre une meilleure circulation de l'information entre le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent d'assister aux réunions d'adjoints qui ont lieu tous les lundis matin à partir de 8 heures.

- **VOEUX DU MAIRE** : Si les circonstances sanitaires le permettent une cérémonie des voeux aura lieu le samedi 23 janvier à 11 heures avec un moment d'accueil particulier pour les nouveaux habitants.

- **REPAS NOËL SIVOS** : Le SIVOS a demandé l'autorisation d'occuper la salle des fêtes le vendredi 18 décembre pour l'organisation du repas de Noël des enfants de l'école de MANCEY. Deux personnes de la commune seront présentes pour aider le personnel du SIVOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Prochaine réunion le mardi 26 janvier 2021 à 20 heures

Le Maire, Eric VILLEVIÈRE